

## PROCÈS-VERBAL

de la 2<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration  
du conseil de quartier de la Cité Universitaire,  
tenue le mercredi 16 février 2022 à 19 h, par visioconférence

### Étaient présent(e)s

M. Mathieu Trépanier	Président	
Mme Line Marotte	Secrétaire	(quitte à 21 h 07)
M. Henri Simard	Trésorier	(quitte à 21 h 10)
Mme Vanessa Dallaire-Lagacé	Administratrice	(arrive à 19 h 18)
M. Charles Madet	Administrateur	
M. Pierre Martin	Administrateur	
Mme Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery	
Mme Anaëlla Njanga Camille	Administratrice	
M. Bernard Paré	Administrateur	
M. François Payeur	Administrateur	(arrive à 19 h 36)
M. Stephan Pouleur	Administrateur	
M. David Weiser	Conseiller municipal, district du Plateau	(quitte vers 21 h)

### Étaient également présent(e)s

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller, Service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec
Mme Marie-Julie Caya	Secrétaire de rédaction

### Était absente

Mme Véronique Mercier	Vice-présidente
-----------------------	-----------------

### QUORUM

Le quorum est atteint.

Outre les personnes mentionnées, 1 citoyen assiste à la rencontre.

## 1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19 h 02.

M. Mathieu Trépanier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Trépanier donne lecture de l'ordre du jour. Deux items sont ajoutés au point Divers.

- Table de concertation arbres et boisés;
- Protection du boisé sur Wolfe.

### Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du procès-verbal du 18 janvier 2022	19 h 05
4. Période d'intervention des conseillers municipaux	19 h 10
5. Suivis au procès-verbal	19 h 15
6. Période de questions et commentaires des citoyens	19 h 25
7. Planification de l'assemblée générale annuelle	19 h 40
8. Dossiers du conseil du quartier	20 h 00
● Résolution pour le chemin des Quatre-Bourgeois	
● Prochain atelier de Vivre en Ville ; 22 février 2022	
● Pump track	
● Piano public	
● Programme de soutien à la mobilisation ; projet d'affiches	
● Quartier militaire	
● Page Facebook : stratégie/statistiques	
● Nouveaux projets à développer	
9. Correspondance et trésorerie	20 h 30
10. Divers	20 h 45
● Table de concertation sur les arbres et les boisés	
● Demande de résolution sur boisé de la rue Wolfe	
11. Levée de l'assemblée	21 h 00

### RÉSOLUTION 22-CA-06

L'ordre du jour ainsi modifié est proposé par M. Bernard Paré et secondé par Mme Line Marotte.

*Adopté à l'unanimité.*

---

### **3. Adoption du procès-verbal du 18 janvier 2022**

Une modification doit être apportée à l'effet que Mme Vanessa Dallaire-Lagacé n'était pas absente à la dernière réunion et qu'elle était simplement arrivée à 19h30.

#### **RÉSOLUTION 22-CA-07**

Sur la proposition de M. Paré, appuyé par M. Pierre Martin, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 18 janvier 2022.

*Adopté à l'unanimité.*

### **4. Période d'intervention des conseillers municipaux**

Mme Maude Mercier-Larouche fait un suivi sur les coûts de déneigement du réseau cyclable. Les 15 km de liens cyclables ajoutés n'auront pas demandé d'investissements supplémentaires au budget de 65 millions. Il est fait mention que 75% de la population est cycliste, mais qu'il n'y a pas de données spécifiques concernant le nombre d'usagers en saison hivernale. Il n'y a pas de données disponibles non plus concernant une analyse de l'économie de CO2 versus le gain pour le réseau cyclable.

Elle revient sur l'horaire indiqué de la patinoire de l'école Fernand Seguin. Il s'agissait d'une erreur sur le site Internet, lequel a été modifié. Les informations ont été transmises par courriel aux conseillers.

Des nouvelles de l'équipe de la foresterie urbaine au sujet de la charte du diamètre des arbres sont attendues. Mme Mercier-Larouche fera un retour au prochain conseil ou par courriel si elle a une réponse avant la prochaine séance.

Considérant le projet de plantation pour le *Centre de glace*, qui avait été demandé par Mme Mercier, elle avise que le plan n'est pas encore disponible mais que lorsqu'il le sera, elle le transmettra.

À la suite d'une demande d'information d'un citoyen concernant les travaux de la rue Wolfe en lien avec le RTC : les arrêts de la rue Rochebelle, déplacés sur Wolfe en conséquence des travaux, resteront où ils sont jusqu'en mai 2023 (date approximative de fin des travaux). Elle invite les citoyens et conseillers à contacter le 311 ou le service à la clientèle du RTC pour des commentaires ou des questions à ce sujet.

Concernant la *Passerelle Rochebelle*, bien qu'elle soit située dans le quartier Saint-Louis, Mme Mercier-Larouche informe que la Ville a demandé une étude de faisabilité au sujet de la reconstruction de la passerelle surplombant l'autoroute Henri IV et reliant le quartier du Plateau au secteur de l'école de Rochebelle. Cette étude doit normalement être déposée en février 2022.

## 5. Suivis au procès-verbal

M. Trépanier demande à M. Weiser s'il y a du développement concernant le projet de lien cyclable au futur pont d'étagement prévu au-dessus de l'autoroute Henri-IV ainsi que sur la requalification de chemin des Quatre-Bourgeois.

M. Weiser n'a pas d'informations supplémentaires. M. Paré indique que les travaux qui s'y déroulent complexifient les déplacements des piétons. M. Martin aimerait avoir accès aux plans afin de s'assurer que des mesures pour faciliter les déplacements ont été prises.

M. Dave G. Pelletier fait lecture de la réponse reçue le 15 février 2022 qui concerne l'objet de la résolution 21-CA-48 ayant trait à la requalification du chemin des Quatre-Bourgeois :

**Objet de la résolution:** demander à la Ville de Québec de lancer de façon prioritaire la requalification du chemin des Quatre-Bourgeois dans le tronçon compris entre l'autoroute Robert-Bourassa et la route de l'Église de façon à rendre cet axe plus sécuritaire, plus convivial pour les usagers quels qu'ils soient et d'envisager d'imposer une signature visuelle favorisant la plantation d'arbres et une architecture propre afin d'harmoniser les résidences futures avec la bâti actuel.

**Réponse de la Division du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement :** Nous avons pris connaissance de vos préoccupations quant aux aménagements du chemin des Quatre-Bourgeois et à la cohabitation des différents modes de transport qui y sont utilisés.

Vous serez consultés à ce sujet, notamment, dans le cadre de l'élaboration de la Vision de la mobilité active présentement en élaboration. De plus, cette thématique de la mobilité, incluant les aménagements bordant les voies publiques, sera abordée dans la révision du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) qui est aussi en cours.

Nous vous remercions de votre intérêt pour les enjeux liés à la mobilité.

M. Trépanier avise qu'il a fait une demande à la ville afin de vérifier quels sont les travaux prévus sur Quatre-Bourgeois et ses environs, que ce soit aqueduc, égouts, planage etc. Il attend des nouvelles du 311.

Mme Mercier-Larouche rappelle qu'il est possible de contacter le 311 afin de connaître les détails concernant les travaux de cette artère. M. Trépanier lui fera suivre son courriel de demande d'information.

M. Trépanier revient sur le sujet de la requalification du chemin Ste-Foy (entre les autoroutes Duplessis et Robert-Bourassa) et demande à M. Weiser s'il a eu des détails lors du dernier conseil d'arrondissement.

M. Weiser répond qu'il n'a pas de réponse actuellement mais qu'il a l'impression que le projet du tramway pourrait influencer la requalification. Il ajoute qu'il reviendra avec une réponse à la prochaine rencontre. Mme Mercier-Larouche ajoute qu'elle et M. Weiser font partie du sous-comité exécutif à la Ville, ils pourront demander la présentation du dossier à leur prochaine réunion. Ainsi, ils pourront revenir avec des nouvelles informations à la prochaine séance.

Concernant les travaux de planage sur Quatre-Bourgeois, M. Paré dit que, normalement, ce type de travaux se fait aux 4-5 ans, mais que les roulières dues à la circulation dense sont majeures et qu'il y aurait des problèmes de drainage. Il se demande qui doit faire le suivi. M. Trépanier confirme avoir fait une demande concernant les travaux en général, mais qu'il sera possible de demander une attention spéciale à ce sujet au besoin.

## **6. Période de questions et commentaires des citoyens**

Une citoyenne s'interroge quant à la demande de requalification de Quatre-Bourgeois, comme, à ses yeux, cette section lui semble correcte. Selon elle, la sécurité sur le chemin Ste-Foy entre la route de l'Église et le pont d'étagement au-dessus de l'autoroute Henri IV lui paraît prioritaire. Elle s'interroge quant aux constructions à l'intersection de Quatre-Bourgeois et route de l'Église : il y a beaucoup d'entraves à la circulation. Elle se demande s'il y a eu des consultations publiques. Elle se demande si les promoteurs ont bien eu tous les permis nécessaires à la construction de tels édifices.

M. Trépanier prend la parole pour aviser que ce secteur ne fait pas partie du quartier de la Cité-Universitaire, mais que le sujet est quand même d'intérêt avant de laisser la parole aux conseillers. M. Pelletier projette, à l'écran, la carte de délimitation des quartiers.

M. Weiser confirme qu'il y a des consultations publiques pour tous nouveaux projets. M. Pelletier informe que tout est disponible dans les PPU et l'invite à prendre de l'information auprès du 311. Il mentionne, par ailleurs, que si un permis a été donné, c'est que tout était conforme à la réglementation en vigueur.

M. Paré ajoute que les entraves sur la route de l'Église vont prendre fin sous peu.

M. Henri Simard fait état d'un nouveau chantier à côté du Portofino sur la route de l'Église et demande aux membres présents s'ils ont plus d'informations. Mme Mercier-Larouche indique qu'il est toujours possible de contacter le 311 pour obtenir ce type d'information, mais qu'elle fera un suivi sur ce point lors d'une prochaine rencontre. M. Paré indique que c'est un projet de construction de 14 étages qui y est prévu, conformément au PPU.

M. Martin prend la parole pour dire qu'une carte interactive existe sur le site de la ville et que c'est un outil digne d'intérêt. Elle permet notamment de visualiser une foule d'informations pertinentes relatives à l'aménagement du territoire.

<http://carte.ville.quebec.qc.ca/carteinteractive/>

M. Paré se demande si on peut trouver l'information concernant le mandat exact du comité consultatif sur l'urbanisme (CCU), dans le cas d'un PPU. Il veut savoir s'il y a des normes à consulter. Mme Mercier-Larouche précise que le CCU est un groupe de travail composé d'au moins un membre du conseil municipal

et aussi de résidents qui sont choisis pour guider et orienter l'action en matière d'urbanisme. Les caractéristiques se retrouvent à l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Pour tout ce qui concerne les plans d'aménagement d'ensemble, dérogations mineures, plans d'implantation soumis par le PIIA, (etc.) le CCU émet son avis, qui est porté à l'attention des conseils d'arrondissement, ce qui amènera à une décision.

M. Pouleur mentionne qu'une construction de quatre étages est à venir sur l'avenue Myrand, devant le café *Le Temps Perdu*. Il demande plus d'informations à ce sujet. Mme Mercier Larouche répond que c'est un sujet préoccupant, mais que le projet est passé. Elle ajoute avoir voté contre, car il lui semblait que le projet était trop gros pour la densification. Mais elle confirme que le projet a été accepté après plusieurs modifications et que la construction a débuté.

Vanessa Dallaire-Lagacé se demande ce qui justifie le projet au niveau de la gestion des espaces verts. M. Weiser lui répond que le secteur est en évolution et que plusieurs investissements sont faits pour le dynamiser. Tout est conforme et réglementaire au niveau de la gestion des arbres.

Mme Mercier-Larouche ajoute qu'elle comprend que la préoccupation pour les espaces verts est un sujet sensible. Elle informe qu'un comité sur les boisés a été mis en place pour réunir des membres de tous les partis afin de remonter l'indice de canopée. Un rapport est prévu pour juin 2022.

M. Trépanier informe le comité qu'il a transmis 3 questions aux conseillers municipaux avant la réunion de ce soir. Il a demandé d'avoir un état des lieux concernant la coupe des arbres du boisé St-Denys. M. Weiser répond que les arbres abattus étaient malades et atteints de l'agrile du frêne, ce qui représentait un risque pour la sécurité des citoyens.

M. Trépanier demande quelles ont été les démarches qui ont mené à cette décision. M. Weiser n'a pas les détails exacts, mais assure que ce n'est pas une décision qui fut rapide.

M. Martin demande s'il est possible que le conseil soit avisé à l'avance des plans de coupes afin de ne pas arriver devant un fait accompli. M. Trépanier demande à ce que le conseil soit avisé avec un plus long préavis lorsqu'il est question de coupes d'arbres. Mme Mercier-Larouche précise qu'un comité se penche actuellement sur la question des arbres et qu'elle reviendra avec davantage d'informations lors d'une prochaine séance.

M. Weiser rappelle que les coupes d'arbres ne sont pas prises à la légère et qu'un arbre malade doit être abattu. L'objectif de 50% de canopée dans le district du Plateau est atteint. Il s'occupera de voir s'il est possible de rendre accessible le plan détaillé qui est prévu pour les prochaines années, à la demande de Mme Dallaire Lagacé.

M. Simard aimerait connaître les plans de la Ville concernant la plantation d'arbres. M. Martin aimerait savoir pourquoi un chêne centenaire situé au coin de Quatre-Bourgeois et Picardie a été marqué. Mme Mercier-Larouche s'informe et revient dès qu'elle a l'information.

M. Trépanier mentionne qu'une commerçante de la rue Myrand l'a interpellé concernant les différences d'attention de la Ville en ce qui a trait à la décoration des quartiers.

Mme Mercier-Larouche confirme que c'est son désir de voir ce secteur plus attrayant et dynamique. Elle partage son désir de voir un jour les activités du Carnaval de Québec se rendre jusque-là.

M. Pouleur rappelle les démarches effectuées par Mme Boudreau, l'ancienne présidente, auprès des commerçants. Il suggère de revoir les anciens procès-verbaux à ce sujet.

Les commerçants doivent être organisés en société de développement commercial qui est une formule proposée par la Ville afin de permettre aux commerçants de financer et coordonner des activités de promotion de leur artère commerciale

Pour plus d'information sur le SDC : [cliquer sur ce lien](#).

M. Trépanier aborde le sujet de la construction du bâtiment de la rue Boivin. Mme Mercier-Larouche avise que le dossier est judiciairisé. Le projet de logement social avait été arrêté par la commission municipale, mais la Ville considère que la commission avait outrepassé ses compétences et a entamé des démarches.

Le projet est rendu en cour supérieure pour être révisé. Elle ne peut communiquer les informations par souci de confidentialité. M. Pelletier confirme que les urbanistes au dossier ont proposé de venir parler des mises à jour directement au conseil de Quartier, soit le 16 mars prochain.

## **7. Planification de l'assemblée générale annuelle**

M. Pelletier propose de revoir le dépliant de l'an dernier et de l'aviser promptement si des changements au texte sont nécessaires (par exemple si une conférence est prévue).

M. Pelletier mentionne qu'idéalement, les projets d'états financiers et de rapport annuel devraient être adoptés lors de la prochaine séance

Il fait par ailleurs état de l'allègement progressif des mesures sanitaires proposé par le gouvernement du Québec. Bien que plusieurs zones d'ombre demeurent, il propose aux administrateurs un retour en salle en mai 2022. Dans l'intervalle, le Service de l'interaction citoyenne pourra voir à consolider son offre de service pour la tenue de rencontres hybrides (en ligne et en salle). Un tour de parole des administrateurs indique que la majorité appuie cette proposition.

## **8. Dossiers du conseil de quartier**

### **8.1 Résolution pour le chemin Quatre-Bourgeois**

M. Trépanier mentionne qu'un reportage télé via TVA a été présenté la veille concernant la requalification du chemin des Quatre-Bourgeois et l'amélioration de l'offre de transport en commun.

### **8.2 Prochain atelier de Vivre en Ville ; 22 février 2022**

L'atelier est prévu le 22 février 2022 à 19 h 30. Une relance sera faite via Facebook.

### **8.3 Pump track**

M. Martin avise qu'il n'y a rien de nouveau à ajouter.

M. Pelletier fait la lecture de la réponse de la Ville pour la **RÉSOLUTION 21-CA-50** du 15 décembre 2021. La Ville étudie la possibilité et fera un suivi.

#### **8.4 Piano public**

M. Martin confirme qu'il sera au parc de la rue Myrand. Il en est rendu aux derniers détails, comme le transport par camion ou la construction de la boîte de protection. Le piano viendra de l'Université Laval. Il est proposé par M. Trépanier de prévoir une inauguration officielle.

#### **8.5 Programme de soutien à la mobilisation ; projet d'affiches**

Pas de nouveauté à ajouter.

#### **8.6 Quartier militaire**

M. Trépanier rappelle qu'il avait été décidé d'envoyer une sollicitation par courriel aux députés, à la ministre de la Défense, au Grand chef Rémi Vincent (Wendake) et à la Commission scolaire en charge de la construction de l'école secondaire sur la rue Wolfe expliquant l'intérêt des citoyens à être consultés. M. Trépanier fera le suivi lorsqu'il aura des nouvelles.

M. Weiser suggère qu'il serait pertinent d'envisager une rencontre de travail avec tout ce monde. M. Trépanier trouve l'idée des plus intéressantes.

Mme Mercier-Larouche partage un lien du journal Le Soleil qui résume la dernière rencontre entre le maire de Québec et le chef de la nation Huronne, durant laquelle la question du boisé St-Denys aurait été abordée.

<https://www.lesoleil.com/2021/12/02/plus-de-400-ans-de-relations-harmonieuses-a-perpetuer-entre-quebec-et-la-nation-huronne-wendat-4061a8184206fc017c61fad8deb86c4d>

M. Payeur soumet une proposition de résolution adressée au Maire:

Proposition de résolution pour une lettre destinée au bureau du maire :

Pendant les élections municipales, le parti élu s'est formellement engagé à protéger l'intégralité du Boisé Saint-Denys. Le Conseil de quartier de la Cité universitaire souhaiterait connaître les actions entreprises afin de concrétiser cette promesse et à quel moment le PPU sera amendé afin de refléter cette promesse, notamment concernant la suppression d'une prolongation de la rue de Grenoble qui y était prévue. Également, nous aimerions être tenus au courant des discussions avec le ministère de la Défense et avec la nation huronne-wendate concernant l'avenir du Boisé ainsi que du reste des terrains appartenant au ministère.

M. Paré demande le vote : 7 personnes sont pour, 1 personnes est contre.

#### **RÉSOLUTION 22-CA-08**

M. Payeur propose en faveur de cette résolution, secondé par M. Trépanier.

*La résolution est adoptée à la majorité.*

## 8.7 Page Facebook : stratégie/statistiques

Le reportage télévisé de TVA sur le chemin des Quatre-Bourgeois a été publié sur la page Facebook.

## 8.8 Nouveaux projets à développer

M. Martin propose la possibilité de développer une piste de ski de fond sur la piste cyclable de Versant Nord.

M. Payeur, sur la lancée de M. Martin, ajoute un complément concernant l'aménagement officiel d'une piste de ski de fond. Il avise que le Parc, près de la piscine St-Denys, le terrain de soccer ainsi que le Boisé Saint-Denys des deux côtés de la rue Joli-Bois est fréquenté par les citoyens et qu'ils se font leurs propres pistes. Peut-être en prévoir l'aménagement par la ville?

## 9. Correspondance et trésorerie

Aucune correspondance est à signaler.

## RÉSOLUTION 22-CA-09

Sur proposition de M. Paré, appuyé par M. Trépanier, il est résolu d'octroyer 100 \$ à Mme Marie-Julie Caya pour la rédaction du procès-verbal du 16 février 2022.

## 10. Divers

### Demande de résolution

M. Paré aimerait une résolution pour la protection d'un boisé à l'Ouest de la rue Wolfe, entre Montreuil et L'île-Dieu. Il informe que le zonage PPU du secteur est 33236HB, ce qui permet la construction de 3 étages. Il voudrait que la résolution permette un zonage parc, du moins dans une section du boisé.



Mme Dallaire-Lagacé demande le vote. Sept sont favorables, personne n'est contre et une abstention.

## **RÉSOLUTION 22-CA-10**

### **Résolution pour la protection du boisé Wolfe (côté ouest) entre L'Isle Dieu et Montreuil**

- Considérant la valeur indéniable de chênes centenaire dans cette portion de l'Ave Wolfe.
- Considérant la volonté de la ville de maintenir et amélioré la canopée dans le quartier.
- Considérant que la perte de ces arbres majestueux causerait un préjudice considérable.
- Considérant que dans l'éventualité d'un transfert de propriété à la ville ou directement à un promoteur, le zonage actuel ne permet pas de préserver et protéger ce boisé de grande valeur.

Il est résolu de demander à la ville de modifier le PPU plateau centre de Sainte-Foy et sa réglementation afin de créer une nouvelle zone à même la zone 33236Hb et d'y attribuer le zonage parc dans cette portion. La protection pourrait ne viser que la portion boisée entre L'Isle-Dieu et Montreuil ou l'entièreté de ce segment.

La proposition de résolution est faite par M. Paré, secondée par M. Payeur.

*La résolution est donc adoptée à la majorité.*

### **Table de concertation Arbres et Boisés.**

M. Trépanier informe le conseil qu'il a été contacté par Marie-Hélène Felt, présidente du Conseil de quartier de St-Louis, car elle songe à la création de la *Table de concertation Arbres et Boisés*, qui réunirait un ou des représentants de tous les conseils de quartiers pour échanger et travailler à des actions diverses et concrètes sur les enjeux des boisés à Québec. Elle demande si le Conseil de quartier de la Cité Universitaire serait intéressé à participer.

M. Payeur dit qu'il est important qu'un membre du comité y soit.

Il fera le suivi auprès de Mme Felt et partagera la suite par la page Facebook afin d'avoir une ou deux personnes pour représenter le conseil.

### **Élections au Conseil**

M. Paré demande qui pense se représenter aux prochaines élections.

M. Trépanier y pense.

M. Paré, M. Martin et Mme Dallaire Lagacé vont se représenter.

M. Henri ne se représentera pas.

M. Pelletier fait un retour sur la procédure pour poser sa candidature.

M. Trépanier partage son désir d'avoir un membre provenant du quartier Notre-Dame-de-Foy en soulignant la diversité culturelle du secteur.

## **11. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 44.